

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 portant nomination les membres du Conseil supérieur de la Culture**

**A.M. 26-10-2021**

**M.B. 26-11-2021**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, les articles 3, 4, 20 et 21 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 portant nomination les membres du Conseil supérieur de la Culture ;

Considérant la désignation par les partis politiques constituant un groupe parlementaire reconnu au sein du Parlement de la Communauté française d'un binôme de représentants disposant d'un haut degré d'expertise transversale dans les politiques culturelles conformément à l'article 20, 6° du décret du 28 mars 2019 ;

Considérant que Madame Arianne ESTENNE, initialement désignée en tant que représentante suppléante du cdH, était devenue membre de droit, siégeant avec voix consultative, au sein du Conseil suite à sa désignation comme présidente du Conseil supérieur de l'Éducation permanente, il convenait que le cdH désigne une nouvelle représentante suppléante ;

Considérant la désignation par le cdH de Madame Julie GERARD ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Sébastien BISET en date du 13 octobre 2021, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Radwan HAJJI devient effectif,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la Culture institué par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres du Conseil supérieur de la Culture pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
<b>1) En qualité d'experts...</b>		
a) issu du monde de l'enseignement	HAJJI Radwan	
b) exerçant une profession d'artiste	SCHOOS Benjamin SERRON Dominique (f)	COYETTE Olivier PASTECCHIA Sonia
c) justifiant d'une connaissance pointue des politiques culturelles de la Communauté flamande, de la Communauté germanophone ou d'un pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie	VERBERT Christian	SOTIAUX Daniel
d) dont le profil complète ceux visés aux points a) à c)	BRAHY Rachel	BONNIER Bernadette
<b>2) En qualité de représentants d'une tendance idéologique et philosophique</b>		
PS	HANIQUE Julie	GIARGERI Patricia
MR	LEGROS Vincent	BENKOSKI Henri
Ecolo	BRATZLAVSKY Carine	DE GAND Anne
PTB	DI LENA Alberto	RIEBERGHE Daniel
cdH	PROVOST Séverine	GERARD Julie

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 26 octobre 2021.

B. LINARD